



Observatoire européen des
drogues et des toxicomanies



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Accord de coopération entre
l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies
et
l'Office fédéral suisse de la santé publique**

Considérant que l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (EMCDDA) est une agence décentralisée de l'Union européenne chargée de fournir au niveau européen des informations factuelles, objectives, fiables et comparables sur les drogues, les toxicomanies, et leurs conséquences - règlement (CE) n° 1920/2006 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 (refonte);

Considérant que l'Office fédéral suisse de la santé publique (l'OFSP) est l'autorité compétente pour l'évaluation et la coordination de la politique fédérale sur les drogues illicites;

Considérant que l'OFSP s'est déclaré intéressé à s'engager formellement dans une coopération scientifique plus étroite avec l'EMCDDA;

Considérant que l'article 20 du règlement (CE) n° 1920/2006 (refonte) prévoit que l'Observatoire cherche activement à coopérer avec des organisations internationales et d'autres organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux, notamment européens, compétents en matière de drogues, et que cette coopération est fondée sur des accords conclus avec ces organismes;

Considérant que le conseil d'administration de l'EMCDDA, après avoir reçu l'avis favorable de la Commission européenne, a conféré au directeur de l'EMCDDA, lors de sa réunion du 29 juin 2017, le pouvoir de signer le présent accord de coopération ;

L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'Office fédéral suisse de la santé publique ont l'intention de coopérer dans les domaines suivants:

- a) échange sur la méthodologie en matière de systèmes de collecte de données et sur les données proprement dites (demande et réduction de la demande, offre et réduction de l'offre, aspects légaux et modèles politiques);
- b) échange d'expertise et de données sur les nouvelles substances psychoactives (NSP) - collaboration entre le laboratoire suisse de référence et la base de données européenne sur les nouvelles drogues (EDND);
- c) échange d'expériences concernant les réponses sanitaires et sociales aux problèmes liés aux drogues - surtout la prévention des maladies transmissibles, la réduction des risques, l'intégration sociale et la prise en charge intégrée pour les toxicomanes.

Lieu de signature: Lisbonne

le 12 septembre 2017

Pour l'EMCDDA,
Le directeur,
Alexis Goosdeel

Pour l'Office fédéral suisse de la santé publique
Le directeur,
Pascal Strupler